

DELIBERATIONS DU 08 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois de juillet à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2021

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Josselyne GILLIER, Pascal BERGER, Michèle ABERLENC, Christian ABERLENC, Gilbert DUFRANE, Philippe LECHEVALIER, Christiane RIGAUD, Sébastien CHAMP, Aurélie MARTORELL, Audrey CARVALHO, Daniel DEMIZIEUX, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER, Patricia PIOTEYRY

ABSENTS EXCUSES : Jean-Luc DEVOUCOUX : pouvoir donné à Michèle ABERLENC

Emilie CHEVALLIER : pouvoir donné à Jean ACHARD

Anne JULLIEN : pouvoir donné à Audrey CARVALHO

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Christiane RIGAUD

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 20 MAI 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 – BP 2021 DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au BP 2021 dans l'optique d'acquisition d'une cuve pour les services techniques, de mobilier (bacs à livres) pour la médiathèque et d'interventions SIEL pour l'installation de caméras, soit

Compte ID 2111 Terrains nus	- 8 000.00€
Compte ID 2188 opération 13 Matériel agents techniques	+ 4 000.00€
Compte ID 2184 opération 23 Médiathèque	+ 1 000.00€
Compte ID 2041581 opération 15 vidéoprotection	+ 3 000.00€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour apporter les modifications suivantes au BP 2021 :

Compte ID 2111 Terrains nus	- 8 000.00€
Compte ID 2188 opération 13 Matériel agents techniques	+ 4 000.00€
Compte ID 2184 opération 23 Médiathèque	+ 1 000.00€
Compte ID 2041581 opération 15 vidéoprotection	+ 3 000.00€

2- JURES D'ASSISES 2022 – LISTE PREPARATOIRE ANNUELLE TIRAGE AU SORT

L'arrêté préfectoral du 27 Avril 2021 a porté répartition annuelle des jurés d'assises et fixé le nombre de jurés à désigner par canton dans chaque commune, dans le cadre de la constitution de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises, soit un juré pour la commune de ST ANDRE LE PUY. Il y a lieu d'exclure les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de procédure pénale. En conséquence devront être retenus les noms des personnes nées avant 1999.

Le Conseil Municipal tire au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté.

Les personnes désignées par le tirage au sort sont les suivantes, elles seront prévenues individuellement :

372 - DESMET Thierry 283 avenue du Chenevriér
803 - MOULIN épouse JACOUD Colette 516 rue de St Cyr
844 - PASCAL Francisque 486 avenue du Forez

3 – PASSAGE A NIVEAU N° 001 RUE DE L'ANZIEUX SUPPRESSION ET LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic de sécurité du passage à niveau qui s'est déroulé le 06 juin 2021, les inspecteurs ferroviaires et gestionnaires de voirie, proposent la suppression du passage à niveau n° 001 sis rue de l'Anzieux, à la fois sur la Commune de Saint André Le Puy et Montrond les Bains, sous réserve que la voie ferrée puisse être déposée.

Les services de la SNCF demandent l'accord de la Commune afin de lancer une enquête publique pour déterminer si cette suppression est possible et, si oui, dans quelles conditions.

Le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le lancement de l'enquête publique par la SNCF et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4 – CREATION 2 EMPLOIS PEC ECOLE RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat de deux agents qui occupaient les fonctions d'ATSEM à l'école.

Un recrutement est indispensable pour assurer la bonne continuité du service.

La Commune peut bénéficier d'un contrat aidé sous la dénomination d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) avec une aide de l'Etat à hauteur de 65%.

Il propose la création de deux emplois PEC à partir du 1^{er} Septembre 2021 pour 9 mois, à raison de 33 heures hebdomadaires, chacun

Après cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix « pour » et 1 abstention :

Donne son accord pour la création de deux contrats PEC, pendant 9 mois, soit du 1^{er} Septembre 2021 au 31 mai 2022 pour assurer les fonctions d'ATSEM à l'école à raison de 33 heures hebdomadaires, chacun.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Précise que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du BP 2021.

5 – CONVENTION FINANCEMENT SOCLE NUMERIQUE ECOLE LES PRES EN BULLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de candidature de la commune, auprès de la Région Académique Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de l'AAP France Relance Socle numérique a été accepté.

Ce dossier concerne le projet d'acquisition d'équipements numériques pour l'école élémentaire « les Prés en bulles ».

Afin de définir l'aide financière accordée, une convention qui décline les modalités de co-financement et de suivi d'exécution des dépenses doit être établie entre la Commune et La Région.

Le conseil Municipal est invité à donner son accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention à intervenir avec la Région Académique.

Après cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec la Région Académique Auvergne Rhône Alpes « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE)

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

VOIRIE :

2 Puits à la Vange et à Grangeon ont été mis en service par la société BADOIT et seront à l'essai pendant un an

Au niveau du pont de l'Anzieux, Montrond veut faire une passerelle. Une étude du pont est en cours car il faudra certainement faire une réfection.

RD 1089 : réfection entre la gare et la rue du Riou prévue entre le 25 et le 31 août.

Eau et assainissement : la CCFE doit reprendre la compétence d'ici le 01/01/2026. Des réunions ont lieu régulièrement pour organiser la reprise.

COMMUNICATION

Le 18 juin la municipalité a offert un spectacle aux enfants de maternelle et de CP. Cela a été apprécié des enfants et de la municipalité.

Conseil municipal des enfants : mise en place dès le mois de septembre pour les enfants du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

ECOLE

Conformément à la délibération du 20/05/2021, à compter de l'année scolaire 2021/2022, la semaine restera à 4 jours et les horaires seront fixés de 8 h30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Il a été évoqué la fin de la période de stage de Mme CHOUVELLON et les raisons de sa non titularisation. M le Maire précise que le dossier reste confidentiel et à la disposition uniquement de Mme CHOUVELLON.

URBANISME

Zone de loisirs achat de terrain

Réponse en attente du service des domaines concernant l'estimation du prix du terrain.
La demande a été faite par l'intermédiaire de la CCFE et un projet sera étudié au niveau communautaire car il jouxte la voix verte.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain de la famille Gonon situé à côté de Flexitech : la société LUXEL va signer un bail emphytéotique de 30 ans avec les propriétaires du terrain et la commune pourra percevoir une petite redevance.

INFORMATIONS DIVERSES

Fermeture de la médiathèque du 26 Juillet au 15 Août 2021.

Fermeture de la Mairie du 2 au 15 Août 2021.

Prochain Conseil Municipal

Pas de date fixée

Affichage du 12 JUILLET 2021

Jean ACHARD
Maire